

Service des Salles Municipales & Locaux Syndicaux

FICHE TECHNIQUE de la Salle
VICTOR HUGO

470 places assises + 5 places PMR

33 Rue Bossuet, 69006 Lyon



INFORMATIONS GENERALES

- **Contact pour toute démarche de location :**
Ville de Lyon / Direction Centrale de l'Immobilier,
Service des Salles Municipales & Locaux Syndicaux,
11 rue du Griffon, Lyon 1^{er} (Adresse postale : 69205 Lyon Cedex 01)
Accueil : 04 72 10 38 21 du lundi au vendredi – 9h00/12h00 – 14h00/16h00
Email : salles.municipales@mairie-lyon.fr

- **Contact pour toute information technique :**

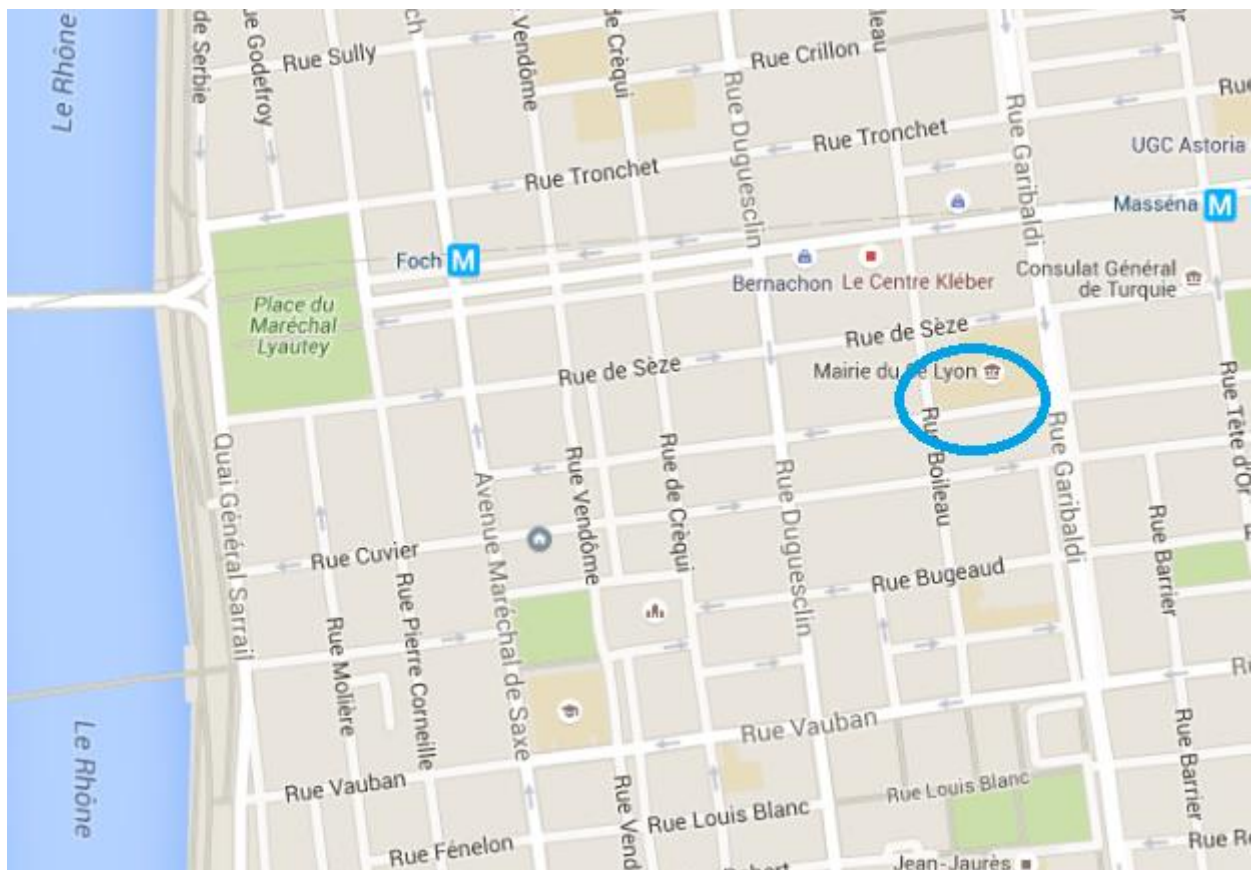
Marien BARAKAT, RESPONSABLE DE LA SALLE

Tel : 04 78 60 88 58 / 06 15 52 70 33 / marien.barakat@mairie-lyon.fr

Frédéric TERRAS, RESPONSABLE SECURITE, SON & LUMIERE

Tel: 04 72 10 54 84 / 06 16 81 40 05 / frederic.terras@mairie-lyon.fr

- **Plan de masse – accès salle :**



La salle Victor Hugo se situe au sein du Quadrilatère de Sèze, comprenant notamment la mairie du 6^{ème} arrondissement, des locaux associatifs, des services municipaux et un immeuble de logements.

- **Entrée du public et des artistes :**

- Accès du public et des artistes au 33 rue Bossuet (cour de la Mairie du 6^{ème})
- Accessibilité totale aux personnes à mobilité réduite.
- Transports en commun : Métro Masséna ou Foch, ligne 38
- Parking : stationnement de surface.

- **Accès techniques et stationnement**

- Accès et stationnement technique : 33 rue Bossuet.
- L'accès du matériel se fait uniquement par la rue Bossuet, puis la cour de la Mairie du 6^{ème}.
- Pas de stationnement dans la cour de la mairie du 6^{ème} arrondissement.

- **Conditions de mise à disposition de la Salle :**

- les conditions de mise à disposition de la salle sont décrites dans le règlement général du Service des Salles Municipales et le Règlement Intérieur particulier de la Salle.

Le personnel de la Ville de Lyon est composé de régisseurs de salles et de régisseurs son et lumière.

Les régisseurs de salles ont pour mission d'assurer l'ouverture et la fermeture de l'établissement, l'accueil de l'organisateur, la préparation, la propreté et la surveillance du bâtiment et de ses équipements et de garantir le respect des règles de sécurité ERP pendant la présence de tout public. Les régisseurs ne déchargent pas le matériel de l'organisateur et ne participent pas au montage/démontage (hormis manipulation des machineries de scène, perches et ponts motorisés). Il appartient à l'organisateur de gérer les relations avec les artistes, les techniciens ou le public.

Que le contractant soit un professionnel du spectacle ou non, les régisseurs de salle mettent les équipements mobiliers (tables, chaises, praticables, pupitre orateur) à la disposition de ce dernier qui en assure l'installation, sous leur contrôle.

Les régisseurs son et lumière participent à la mise en œuvre des dispositifs techniques des salles municipales nécessaires à la conduite et la sécurité d'un spectacle. Ils assurent l'alimentation et la sécurité électrique du bâtiment pendant les manifestations.

Lors de manifestations organisées par une structure non détentrice d'une licence d'entrepreneur de spectacle vivant, les régisseurs son et lumière créent et pilotent l'intégralité des prestations d'éclairage et de sonorisation (définition, montage, réglages des équipements, régie).

Lorsque le contractant est un professionnel du spectacle (détenteur d'une licence d'entrepreneur de spectacle vivant), les régisseurs son et lumière mettent les équipements de la salle à disposition de celui-ci et en supervisent l'installation, dans le respect des règles de sécurité en vigueur. Ils n'assurent pas les régies son et lumière.

- **Conditions d'utilisation du matériel des salles de spectacles:**

Le matériel (son, lumière et logistique) est mis à disposition dans un bon état de fonctionnement. L'utilisation par le contractant dudit matériel se fait obligatoirement en présence du régisseur et du sonorisateur-électricien de la Ville de Lyon.

A condition que les règles de sécurité soient respectées, les matériels mis à disposition ne pourront être déplacés par le contractant qu'après accord de l'agent compétent de la Ville. Ils sont remis à leur place initiale par le contractant à la fin de la manifestation.

HALL

- Espace billetterie avec banque d'accueil fixe.
- Pas de possibilité de buvette dans la Salle (A prévoir sous le patio extérieur. Nous consulter).
- La salle ne dispose pas d'espaces pour les buvettes ou la vente de produits.
- Il est interdit de fumer dans l'ensemble des locaux (Salle ; scène ; loges et locaux techniques).

LA SALLE

- **Parterre non gradiné de 470 places assises + 5 emplacements permanents pour fauteuils roulants** (salle en contrebas par rapport à la cour, équipée d'un monte-handicapé).
(voir plan de fauteuils en Annexe 1).



LES LOGES

- Pas de loge individuelle ou collective.
Espace loge aménagé en fond de Salle, derrière le rideau (2m x 8m)

LA REGIE

- Régie son & lumière située en fond de salle et en hauteur.
- Commandes d'écran, de rideau, lumière de service.

LA SCENE

PLATEAU :

- **Capacité d'accueil : 100 personnes maximum.**
(au-delà une notice de sécurité sera à prévoir au moins 3 mois avant la manifestation pour avis de la Commission de Sécurité)
- Plancher en bois, recouvert de linoléum, accès scène/parterre « à vue », par escaliers à Cour/Jardin.
- Dimensions du plateau :
 - élévation sur parterre : 1.20m,
 - largeur 9m de mur à mur,
 - profondeur 7m (de lointain à nez d'avant scène),
 - avant-scène de 1m par rapport au cadre de scène,
 - hauteur sous perche 6m,
- Cadre de scène 7m X 5m de haut,

TENTURES :

- Rideau d'avant scène manuel (rouge), commandes en régie & au plateau,
- 1 plan de pendrillons en velours noir + 1 rideau de fond de scène,

PERCHES :

- 1 porteuse électrique
- 1 porteuse manuelle
- 5 porteuses fixes (accès par passerelles),
- Tours latérales pour projecteurs en Salle (à Cour & Jardin. Accès uniquement avec EPI).

PROJECTION :

- Un écran de projection sur enrouleur électrique Largeur 6m X Hauteur 4m,
- 1 Vidéoprojecteur mobile :
OPTOMA EH416 1080p DLP 4200 lumens
1 ligne HDMI sur scène, 1 ligne en milieu de salle.
- Pas de cabine de projection, installation mobile selon les règles de sécurité ERP

EQUIPEMENTS DE SCENE :

Installation par les soins de l'organisateur, sous contrôle de nos régisseurs :

- Tables de conférencier + chaises

EQUIPEMENTS SON :

- 1 console Behringer X32 (1 RIO 16 IN)
- Processeur de diffusion DBX 2x6 Driverack PA2
- 2 enceintes L.Acoustics ex112 façade
- 2 enceintes retours/side Nexo PS10
- 2 subs Electrovoice ETX18
- 2 enceintes front fill db Technologie Arena 8
- 1 lecteur de CD Technics SL PG 4 (ne lit pas les mp3, pas d'autopause)
- 3 microphones cardioïdes Shure SM58 avec câbles XLR et pieds
- 2 microphones Sennheiser E614 (avec barre de couplage)
- 1 microphone HF Sennheiser EW100 (+ récepteur)
- 3 DI BSS AR 133
- Système intercom ASL en réseau : 1 poste en régie, 1 poste sur scène
- 2 pieds de micro perche
- 2 pieds de micro table

Important: nos équipements utilisent les connexions Jack, XLR, Speakon
Prévoir les connexions & raccords adaptés à vos équipements (RCA/Mini Jack ...)

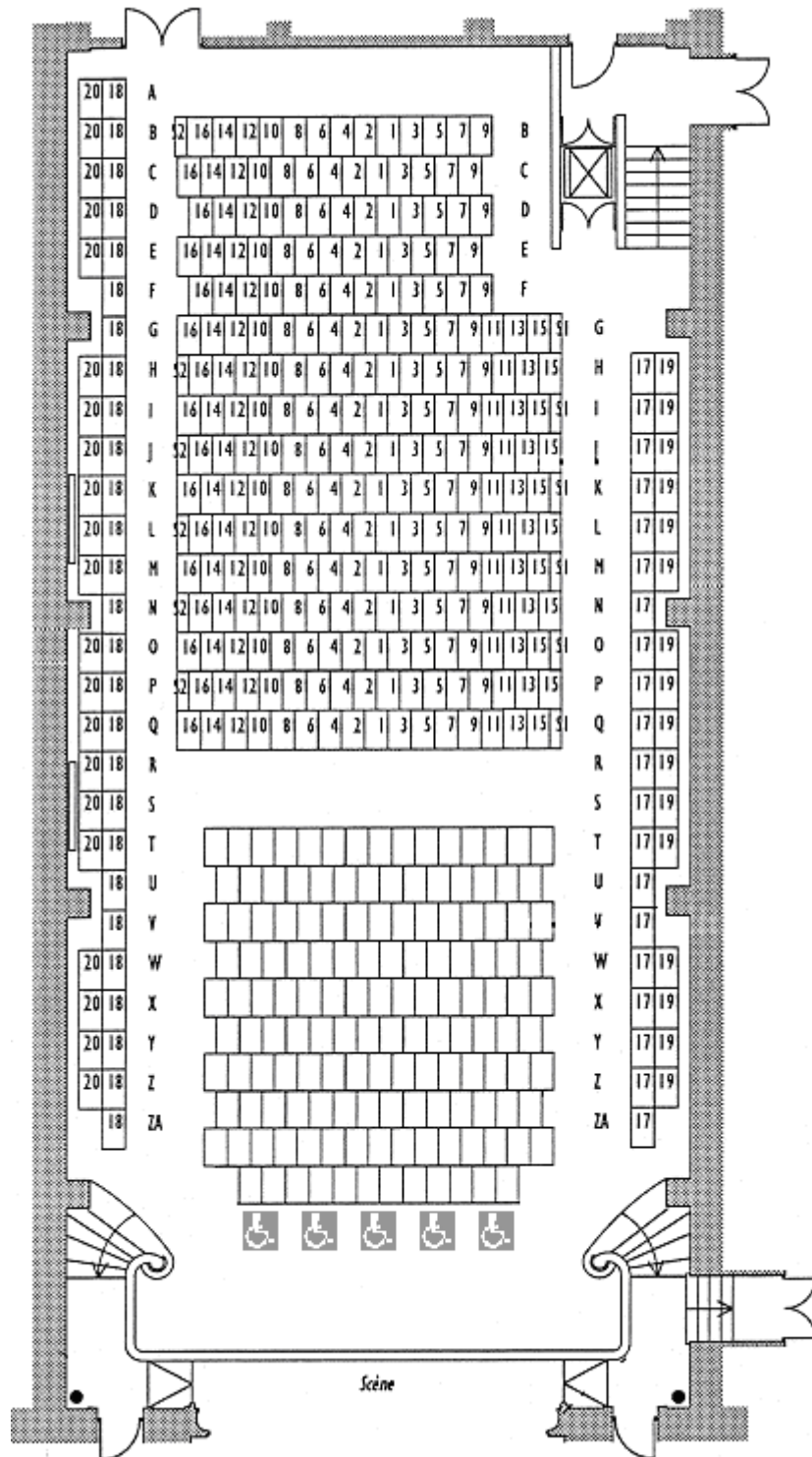
EQUIPEMENTS LUMIERE :

- Pupitres ZERO 88 Jester
- Bloc gradateur ADB 22 circuits 2,3kw (patch manuel situé en coulisses jardin)
- Télécommande Focus Hand 3
- 18 PC 1Kw Juliat 310H
- 4 Découpes 1Kw ETC 750w 8/13
- 4 PAR64
- 4 Starway Slimkolor 1810UHD
- 2 contest PIX 18
- 2 pieds de projecteurs
- 1 Poursuite 1.2 kW Juliat Cricket graduée (Prévoir un poursuiteur)
- 2 pieds

Attention : les consommables adhésifs & gaffer ; gélatines, etc., ne sont pas fournis.

ANNEXE 1 – SALLE VICTOR HUGO / PLAN DE FAUTEUILS

**325 fauteuils + 143 chaises + 12 strapontins
+ 5 emplacements permanents pour fauteuils roulants.**



ANNEXE 2 – SALLE VICTOR HUGO / PLAN DE SCENE

